

Février 2021



Mémoire Consultations pré-budgétaires

Groupe Ambioterra

624, rue Notre-Dame, bureau 31
Saint-Chrysostome (Québec)
JOS 1R0
Tél. : 450.637.8585
info@ambioterra.org
www.ambioterra.org



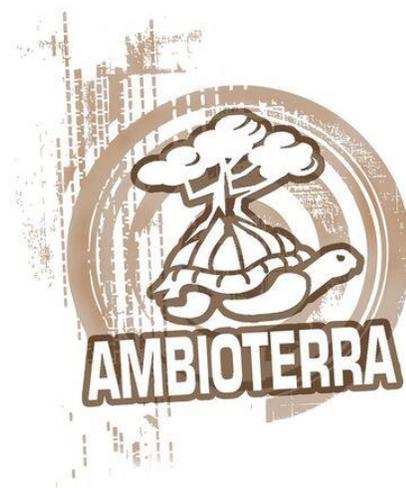
AMBIOTERRA

Rédaction

Stéphane Gingras, géographe M. Sc
Priscilla Gareau, biologiste, Ph. D. Env.

Supervision scientifique

Priscilla Gareau, biologiste Ph. D. Env.



Référence à citer :

Stéphane Gingras et Priscilla Gareau, 2021. Mémoire consultations pré-budgétaires.
Groupe Ambioterra : St-Chrysostome, vi + 10 p.

RESUMÉ

Le groupe Ambioterra est un organisme d'Action communautaire autonome créé en 2002. Depuis 2008, nous concentrons nos efforts de protection de la nature en Montérégie Ouest. Nous vous présentons dans ce mémoire nos revendications pour un financement statutaire et un appui du gouvernement du Québec à la protection de l'environnement et de la biodiversité. Nous avons une approche citoyenne qui vise à outiller les propriétaires privés dans la région à protéger la nature. Nous leur fournissons toute l'information nécessaire et les aidons à se diriger vers la protection de la biodiversité. Cette méthode fonctionne très bien, nous avons plusieurs projets de réserves naturelles en milieu privé en cours et nous avons signé plus d'une centaine d'entente de conservation de gré à gré. Notre travail est essentiel dans le sud du Québec car c'est là où l'on retrouve le plus grand nombre d'espèces animales et végétales de toute la province. Nous sommes bien ancrés dans la région et la majorité de notre conseil d'administration sont des propriétaires participants à nos projets de protection de la biodiversité.

TABLE DES MATIERES

1	Présentation du Groupe Ambioterra	1
2	Une occasion de réellement aider et faire la différence !	1
3	Le communautaire un maillon essentiel du filet social et de la protection de l'environnement !	3
	3.1 Les organismes communautaires; des acteurs clé pendant la pandémie ! 3	
	3.2 Les enjeux environnementaux, des enjeux de société majeurs !!!.....	4
	3.3 Un secteur communautaire historiquement sous financé	5
	3.4 Le financement à la mission.....	6
4	La valeur économique de l'environnement : coûts et services écosystémiques	7
5	Reconnaître les groupes et respecter les balises	7
6	Que tous les ministères concernés par la question environnementale participent !.....	8
7	En conclusion.....	10

1 PRÉSENTATION DU GROUPE AMBIOTERRA

Le Groupe Ambioterra est un organisme charitable dont la mission consiste à protéger la biodiversité et, particulièrement l'habitat des espèces en péril dans le sud du Québec. Ambioterra a développé plusieurs projets de protection de la biodiversité en Montérégie Ouest. Plusieurs de nos projets portent sur la protection des milieux aquatiques ce qui nous a permis de développer une expertise solide dans le domaine de la caractérisation de l'habitat du poisson, particulièrement de l'habitat des espèces aquatiques en péril. Par ailleurs, Ambioterra ne reçoit aucun financement à la mission. Tout notre financement se fait par projet. Celui-ci provient à 70% du gouvernement fédéral, 25% de fondations et de dons privés et seulement 5% du gouvernement provincial. Comme ces chiffres le démontrent, le financement de la protection de la nature et de la biodiversité ne semble pas un domaine d'intérêt pour le gouvernement du Québec, et ce depuis une dizaine d'années. En contrepartie, notre expertise est reconnue dans toute la région de la Montérégie Ouest. Nous la mettons à la disposition des différents intervenants et citoyens du territoire qui désirent agir pour la protection de la nature et de la biodiversité.

2 UNE OCCASION DE RÉELLEMENT AIDER ET FAIRE LA DIFFÉRENCE !

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires en environnement et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes environnementaux tels que le nôtre. Il faut renforcer notre capacité d'agir à un moment où nous sommes des acteurs clés pour la lutte aux changements climatiques et la protection de la biodiversité. Il faut renforcer le filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population et de permettre à notre environnement d'être plus résilient. Il faut s'assurer du respect de notre droit à un environnement sain. Du même coup, il faut réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches afin de réduire notre empreinte écologique globale. Nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale surtout dans le secteur environnement ou rien n'a pratiquement été fait depuis l'adoption de la politique d'action communautaire autonome. Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, Ambioterra recommande au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir;
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement;
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19;
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

Le réseau québécois des Groupes écologiste a déposé un mémoire <https://rqge.qc.ca/category/publications/memoires/>, dans le cadre des consultations du ministre Boulet initié en 2019. Ce mémoire résume bien nos revendications historiques (depuis plus de 20 ans) exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications de notre secteur. Le plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires écologistes qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

3 LE COMMUNAUTAIRE UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT !

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié(e)s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés. Les organismes écologistes font partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux.

3.1 *Les organismes communautaires; des acteurs clé pendant la pandémie !*

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie.

Mais avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

3.2 *Les enjeux environnementaux, des enjeux de société majeurs !!!*

Dans toute l'histoire du Québec, jamais notre société n'a autant été interpellée par des enjeux environnementaux. Malgré les efforts faits par le passé, force est de constater que notre province n'a jamais fait face à autant de problèmes environnementaux d'autant de gravité. Pour les générations plus jeunes qui doivent y faire face, parler de « crise » environnementale n'est pas exagéré. Qu'il s'agisse de problèmes sur notre territoire liés à la biodiversité, l'extraction des ressources naturelles, la santé environnementale, l'alimentation, l'agriculture, l'eau ou l'adaptation aux changements climatiques, toutes les communautés s'en ressentent et sont alarmées. Qu'il s'agisse de phénomènes comme les inondations de 2017 et 2019, l'érosion des berges dans l'Est de la province, les canicules mortelles en été ou l'apparition de nouvelles maladies comme la maladie de Lyme, toutes les communautés sont aux prises avec des problématiques majeures et se sentent dépourvues, voire dépassées par les événements.

Mais comme les enjeux environnementaux sont presque toujours transfrontaliers, le Québec doit aussi réagir aux changements climatiques à l'échelle mondiale, à la perte massive de biodiversité, à la rarification des ressources naturelles, et de plus en plus aux migrations d'espèces envahissantes. Notre province doit apprendre à composer avec ces enjeux criants et possiblement à servir de modèle. Plus spécifiquement en 2019, nous pouvons témoigner que notre secteur a vécu un engouement pour les questions environnementales sans précédent.

La Marche pour le climat du 27 septembre 2019 est certainement un indicateur de cet engouement pour l'environnement, avec plus de 600 000 personnes prenant la rue à travers le Québec : de loin la plus grande manifestation dans toute l'histoire de la province.

Or, les sollicitations ne cessent d'augmenter, les demandes à l'aide se multiplient et nos groupes, qui fonctionnent pour la plupart sans financement à la mission ou récurrent, n'arrivent pas à répondre. Plusieurs de nos membres expriment de la détresse, s'épuisent et ont de la difficulté à maintenir leurs activités. Des organismes établis sont menacés de fermeture, des groupes émergents se découragent, les personnes les plus motivées se brûlent à la tâche. De toute évidence, la situation est intenable...



Plantations en milieu agricole pour stopper l'érosion des terres agricoles

3.3 *Un secteur communautaire historiquement sous financé*

Historiquement, le RQGE et ses membres ont lutté pendant de longues années pour faire reconnaître leur apport. Dès 1997, nous étions déjà investis dans le large mouvement communautaire québécois en tant que seul regroupement du secteur environnemental.

Malgré les stéréotypes qui nous sont parfois collés, les groupes écologistes sont effectivement des organisations communautaires autonomes, enracinées dans leurs

communautés, démocratiques et dotées d'une vision de transformation sociale. Le RQGE a toujours été impliqué au sein du Réseau québécois d'action communautaire autonome (RQ-ACA, anciennement Comité aviseur de l'action communautaire) en tant que seul regroupement du secteur environnemental. Il fera ainsi partie de toutes les mobilisations et ensuite des négociations avec le gouvernement menant à la politique d'action communautaire en 2001.

3.4 *Le financement à la mission*

Les organismes d'ACA qui reçoivent un financement à la mission sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement. Pour la plupart des organismes ACA en environnement il n'y a aucun financement à la mission... Pourtant ce financement statutaire à la mission globale permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions des organismes qui en bénéficient. Il leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

En raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, le communautaire semble plongé dans une situation de sous-financement

perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

4 LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : COÛTS ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

De plus en plus d'études scientifiques nous renseignent sur la valeur économique que représente l'environnement. D'une part, il est certainement difficile de quantifier exactement le coût économique des problèmes environnementaux. Toutefois, une littérature grandissante pointe vers des coûts astronomiques et croissants si bien qu'il n'y a plus d'hésitation à utiliser le terme de « dette environnementale ». Simplement au niveau de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé affirme que près du quart de toutes les maladies sont dues à une mauvaise qualité de l'environnement.

5 RECONNAÎTRE LES GROUPES ET RESPECTER LES BALISES

Il est recommandé que le gouvernement reconnaisse 130 groupes d'action communautaire autonome en environnement en respectant les seuils planchers tels qu'établis via le RQ-ACA et la prépondérance du financement à la mission.

Les balises de nos recommandations s'inspirent des revendications du mouvement communautaire comme tel. En ce sens, nous nous référons comme balises aux seuils planchers établis par le RQ-ACA. Ces seuils planchers sont le fruit d'un travail concerté s'échelonnant sur plusieurs années entre les différents regroupements d'organismes communautaires autonomes au Québec.

D'emblée, le cadre de référence de la politique d'action communautaire précise que la notion de seuil plancher est indissociable de la participation significative à laquelle la politique engage le gouvernement. Le seuil plancher correspond au soutien suffisant pour favoriser la continuité dans la réalisation des activités qui découlent de la mission globale d'un organisme d'action communautaire écologistes, incluant les activités reliées à sa vie associative et à la vie démocratique. Ce seuil plancher concerne un seul des

trois modes de financement énoncés plus haut, c'est-à-dire le financement à la mission globale. Selon la politique, l'implantation des balises nationales en matière de soutien financier suppose que « le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes [...] constituera une portion prépondérante du financement global accordé par le gouvernement au milieu communautaire »

Rappelons que le terme « prépondérant » signifie que le soutien à la mission globale doit représenter au moins 50 % + 1 du financement total dévoué à l'action communautaire par ministère. Cette prépondérance s'explique du fait que le financement à la mission est le plus grand déterminant pour qu'un organisme existe ou non, qu'il puisse remplir sa mission, perdurer dans le temps et ainsi constituer un apport positif à la communauté dans laquelle il est enraciné.

Le montant demandé pour atteindre les seuils planchers est de 46M\$ à partir de la première année. Tandis que ce montant pourrait sembler élevé, nous démontrerons qu'il s'agit en fait de moins du tiers (30%) de ce que les ministères visés devraient contribuer s'ils participaient à la hauteur de la moyenne des 15 ministères qui contribuent actuellement.

6 QUE TOUS LES MINISTÈRES CONCERNÉS PAR LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE PARTICIPENT !

Il est recommandé que la reconnaissance soit généralisée travers les ministères, conformément à la politique d'action communautaire, et donc que les six (6) ministères suivants participent principalement à soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome en environnement:

- Ministère des Transports du Québec
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques

Six (6) ministères de l'État québécois ont des mandats qui concernent les questions environnementales, révélant le caractère effectivement transversal de notre secteur. Toutefois, l'état de situation du SACAIS pour 2017-2018 nous rappelle que plusieurs ministères ne contribuent aucunement à l'action communautaire (contrairement au soutien qui doit être « généralisé ») et que si certains contribuent, ils n'offrent souvent rien pour l'action communautaire autonome et encore moins pour la mission de ce type d'organisme.

Rappelons que sur le budget total des ministères (avant le service de la dette) de 77,7G\$, les ministères contribuaient 1,08G\$ en 2017-2018. À l'échelle des ministères, cela équivaut en moyenne à 3,46% de leur enveloppe budgétaire. À cet effet, on constate que même la contribution à l'action communautaire du MELCC, qui est élevée proportionnellement, devient nulle en ce qui a trait à l'action communautaire autonome (le programme de financement du ministère de l'environnement n'est pas du financement à l'ACA ...Les CRE et les OBV ne rencontrent pas les critères de l'ACA puisque ce sont des organismes para-gouvernementaux).

7 EN CONCLUSION

Nous espérons sincèrement que ce mémoire basé sur des faits, une consultation auprès de nos membres pourra contribuer aux réflexions essentielles à l'avènement d'un financement adéquat pour notre organisme. Le financement d'environ 46M\$ par année du plan de redressement proposé par le RQGE et étalé sur trois ans permettrait de reconnaître un minimum de 130 groupes d'action communautaire autonome en environnement qui n'attendent qu'un peu d'aide et de reconnaissance pour poursuivre leur travail essentiel pour le futur de la société québécoise.

Les opportunités sont nombreuses. D'une part, l'État québécois pourra enfin se rallier pleinement à **sa politique d'action communautaire qui pour l'instant n'est pas appliquée dans le secteur environnement**. D'autre part la société québécoise pourra mieux profiter de l'expertise et de l'enracinement des groupes écologistes québécois. Pour notre part, nous pourrions être enfin être reconnus et valorisés pour notre travail essentiel à l'intégrité du territoire et des communautés du Québec.